



## L'ACMMSM applaudit la modification historique de la Loi canadienne sur la santé

**OTTAWA, le 11 octobre 2024** — À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le député Gord Johns (Courtenay-Alberni) s'est levé à la Chambre des communes et a déposé le projet de loi C-414, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (services de santé en matière de santé mentale, de dépendances et de consommation de substances). Ce projet de loi marque une étape importante dans la modernisation de la Loi canadienne sur la santé, adoptée en 1984. S'il est adopté, ce projet de loi permettra aux Canadiens d'avoir accès à un plus large éventail de services financés par l'État en matière de santé mentale et de santé liée à l'usage de substances.

« L'ACMMSM tient à remercier le député Johns pour le leadership dont il a fait preuve en déposant ce projet de loi historique », a déclaré Florence Budden, coprésidente de l'ACMMSM. « Depuis plusieurs années, l'ACMMSM insiste pour que le Canada crée le cadre législatif nécessaire pour intégrer l'accès élargi aux services de santé mentale et santé liée à l'usage de substances financés par l'État, d'un océan à l'autre. »

« La santé mentale et la santé liée à l'utilisation de substances sont des composantes importantes de la santé, et nous devons leur accorder la même valeur que la santé physique », a déclaré Anthony Esposti, coprésident de l'ACMMSM. « Nous savons que la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances touchent tous les Canadiens, que ce soit eux-mêmes, leurs proches ou des membres de leur communauté qui souhaitent avoir du soutien. Nous demandons à chaque parti politique fédéral d'accorder la priorité à tous les besoins en matière de soins de santé de la population canadienne et d'appuyer cette modification cruciale à la Loi canadienne sur la santé.

Il ne peut pas y avoir de santé sans inclure la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances.

L'ACMMSM est prête à travailler avec tous les députés pour soutenir l'adoption rapide du projet de loi C-414.

-30-

### À propos de l'ACMMSM :

Fondée en 1998, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est une alliance, qui regroupe 18 organisations nationales de santé mentale composée de fournisseurs de soins de santé et d'organisations représentant les personnes atteintes d'une maladie mentale, leurs familles et leurs aidants naturels. Le mandat de l'ACMMSM est de veiller à ce que la santé mentale et la santé liée à l'usage de substances soient inscrites à l'ordre du jour national afin que la population canadienne bénéficie d'un accès approprié aux soins et au soutien. Pour plus d'informations sur notre travail, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : [www.CAMIMH.ca](http://www.CAMIMH.ca).

### COORDONNÉES POUR LES MÉDIAS :

Isabelle Del Rio, Impact Affaires publiques  
(647) 839-0445  
[isabelle@impactcanada.com](mailto:isabelle@impactcanada.com)

#### Membres ACMMSM

Association canadienne pour la prévention du suicide

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Consortium canadien d'intervention précoce pour la psychose

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale

Association médicale canadienne, bureau de la santé publique

Association canadienne pour la santé mentale

The Canadian Perinatal Mental Health Collaborative

Association des psychiatres du Canada

Société canadienne de psychologie

L'Association communautaire d'entraide par les pairs contre les addictions

Association canadienne de psychothérapie médicale

Initiative nationale pour les troubles de l'alimentation

Le Réseau national pour la santé mentale

Réadaptation Psychosociale (RPS) Canada

Société canadienne de la schizophrénie

Le Collège des Médecins de Famille du Canada